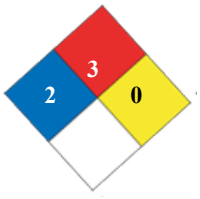
SAINT-GOBAIN

SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom du produit:	**Super Bond Weatherstrip Adhesive (Amber)**
Code de produit:	82706
Numéro de fiche signalétique du fabricant:	82706
Nom du fabricant:	Saint-Gobain Abrasives, Inc.
Adresse:	1 New Bond Street Worcester, MA 01615
Site Web:	www.sgabrasives.com
Téléphone pour informations générales:	508-795-5000
Téléphone pour urgences:	Chemtrec: 1 800 424-9300
Fiche signalétique créée le:	Août 09, 2010
Fiche signalétique révisée le:	Juillet 01, 2013

NFPA



HMIS

Danger pour la santé selon	2
Danger d'incendie	3
Réactivité	0
Protection personnelle	1

SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Ethyl Acetate	141-78-6	3 - 7 par poids	
Petroleum Naphtha	64742-95-6	15 - 40 par poids	
Toluene	108-88-3	10 - 30 par poids	
Acetone	67-64-1	15 - 40 par poids	606-001-00-8

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

Aperçu des procédures d'urgence:	DANGER ! Inflammable.. Irritant.
Voie d'exposition:	Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.
Effets potentiels sur la santé:	
Yeux:	Risque de provoquer une irritation.
Peau:	Risque de provoquer une irritation.
Inhalation:	Toute inhalation prolongée ou excessive risque d'entraîner une irritation des voies respiratoires.

Ingestion:	Dangereux en cas d'ingestion. Toute ingestion risque d'entraîner nausée, vomissement, diarrhée et irritation gastro-intestinale.
Signes/symptômes:	Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête, étourdissements, nausées et vomissements.
Organes cibles:	Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif. Système nerveux central. Reins.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant 15 a 20 minutes. Contacter un médecin si l'irritation ou les symptômes de surexposition persistent.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair:	< 0 deg F < -18 deg C
Méthode de point d'éclair :	Tag Closed Cup
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	1.2
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	12.0
Instructions de lutte contre les incendies :	Extremely flammable. Conditions to avoid: Ignition sources, excessive heat, open flame, sparks and electrostatic charge.
Agent extincteur:	Utiliser une mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice, de l'eau pulvérisée ou un jet diffusé lors de l'extinction d'incendies impliquant ce matériau.
Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Risques d'incendie peu communs:	Liquide inflammable. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs peuvent s'écouler le long des surfaces vers une source d'inflammation distante et provoquer un retour de flammes.
Dangers universels d'incendie et d'explosion:	Toxic gases may be formed. Emits flammable vapours which, when mixed with air, can burn or become explosive.

Cotes NFPA:

Santé selon NFPA:	2
Inflammabilité selon NFPA:	3
Réactivité selon NFPA:	0
Notes :	HAZARD RATING SOURCE: HMIS: HEALTH: 2 FLAMMABILITY: 3 REACTIVITY: 0

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:	Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.
Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
Mesures de nettoyage des déversements:	Éliminer toute source d'inflammation. Absorber tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (comme du sable sec ou de la terre par exemple), puis placer dans un récipient pour déchets chimiques. Fournir une aération. Collecter tout déversement à l'aide d'un outil anti-étincelles. Placer le matériau dans un récipient prévu pour l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer des vapeurs et tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Le matériau accumulera des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation). Appliquer les procédures appropriées de mise à la terre.
Entreposage:	Entreposer dans un endroit frais, sec, bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur, de matériaux combustibles et de substances incompatibles. Conserver le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Habitudes de travail:	Pour diminuer tout potentiel de décharge statique, assurer la métallisation et la mise à la terre des récipients lors du transfert de matériau.
Procédures pour manipulations spéciales:	Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter toute inhalation de vapeur ou de brouillard.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Mesures d'ingénierie:	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Le port de gants résistants aux produits chimiques et de lunettes de protection contre les produits chimiques, de masque protecteur et de tablier ou combinaison synthétique est fortement conseillé pour éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Les installations entreposant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'un bassin lave-yeux et d'une douche de décontamination.

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Ethyl Acetate :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 400 ppm
Directives OSHA:	PEL-TWA: 400 ppm

Toluene :

Acetone :

Directives ACGIH:	500 ppm TLV-STEL: 750 ppm TLV-TWA: 500 ppm
Directives OSHA:	1000 ppm PEL-TWA: 1000 ppm

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence de l'état physique:	liquide
Couleur:	Light amber
Odeur:	Mild aromatic odour.
Point d'ébullition:	56 deg C
Gravité spécifique:	H2O=1: 0.86
Solubilité:	Not soluble in water
Densité de vapeur:	(Air = 1.0): Heavier than air
Pourcentage volatil:	74% +/- 2
Point D'Évaporation:	Slower than ether
Point d'éclair:	< 0 deg F < -18 deg C
Méthode de point d'éclair :	Tag Closed Cup
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Teneur en COV:	248 g/l 2.1 lbs/gal

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable dans des températures et pressions normales.
Polymérisation dangereuse:	Non signalé.
Conditions à éviter:	Chaleur, flammes, sources d'inflammation et étincelles. Matériaux incompatibles. Temps de gel ou températures inférieures à 0°C (32°F). Température supérieure à 49°C (120°F).
Matériaux incompatibles:	Agents oxydants. Acides forts et alcalis.
Produits de décomposition spéciaux:	May emit fumes at decomposition including chlorine, hydrogen chloride, carbon monoxide and carbon dioxide.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Acetone :

Yeux:	Oeil - Humain Test standard de Draize.: 500 ppm Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 20 mg/24H Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 10 uL Oeil - Humain Test standard de Draize.: 186300 ppm Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 20 mg

Peau:	Orale - Rat LD50: 5800 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat LD50: 5800 mg/kg [Comportement - Altération de la durée de sommeil (y compris variation du réflexe de redressement) Comportement - Tremblement] Intraveineux. - Rat LD50: 5500 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Souris LD50: 3 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Intraperitonéal. - Souris LD50: 1297 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Lapin LD50: 5340 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Contact avec la peau - Cobaye LD50: >9400 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Contact avec la peau - Lapin Test d'irritation ouvert: 395 mg
Inhalation:	Inhalation - Rat LC50: 50100 mg/m3 [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Inhalation - Rat LC50: 50100 mg/m3/8H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Inhalation - Souris LC50: 44 gm/m3/4H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Ingestion:	Orale - Rat LD50: 5800 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat LD50: 5800 mg/kg [Comportement - Altération de la durée de sommeil (y compris variation du réflexe de redressement) Comportement - Tremblement] Orale - Souris LD50: 3 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:	Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.
Évolution dans l'environnement :	Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.
Notes :	CHEMICAL FATE: Not Applicable

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets:	Remove all sources of ignition. Consult with the US EPA Guidelines listed in 40 CFR Part 261.3 for the classifications of hazardous waste prior to disposal. Furthermore, consult with your state and local waste requirements or guidelines, if applicable, to ensure compliance. Arrange disposal in accordance to the EPA and/or state and local guidelines.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT:	Liquide inflammable, n.s.a.
Numéro ONU DOT:	non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ethyl Acetate :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré

N° EINECS:	205-500-4
Canada DSL :	Énuméré
Canada IDL:	Identifié(s) sous la liste de publication des ingrédients de l'acte des produits dangereux au Canada : 0,1 %689(17)

Toluene :

Section 313:	(*) This substance is regulated under section 313 of the Emergency Planning and Community Right - to - Know Act of 1986.
Canada SIMDUT:	(*) This substance is regulated under the Canadian National Pollution Reduction Initiative(NPRI).

Acetone :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Massachusetts:	Énuméré: Massachusetts Oil and Hazardous List
Pennsylvanie:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré
Numéro EC:	606-001-00-8

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Fiche signalétique créée le:	Août 09, 2010
Fiche signalétique révisée le:	Juillet 01, 2013
Notes :	KEY TO ABBREVIATIONS: EQ = EQual LT = Less Than GT = Greater Than AP = APproximately TR = TRace ND = No Data available

Copyright© 1996-2011 Actio Corporation. Tous droits réservés.

UPC Nombre = 07660782706